

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 octobre 2011

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI (*pouvoir de M. Philippe LEQUAIN*), M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Jean-Philippe MALLÉ, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, M. Kamel EL FEDIL, Mme Roselyne LECOMTE, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER (*pouvoir de M. Gilles CURTI*), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, Mme Odile GUÉRIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, Mme Nathalie KRAMER, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, M. Edmond GRONDIN, M. Christian MAMY (*pouvoir de M. Bernard DEBAIN*), M. Guy HEMET (*pouvoir de M. Frédéric BUONO*), M. Olivier FRAUDEAU (*pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER*), Mme Marie-Annick DUCHÊNE, M. Thierry VOITELLIER (*pouvoir de M. Alain NOURISSIER*), M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS (*pouvoir de Mme Marie BOELLE*), M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT (*pouvoir de M. Michel BANCAL*), Mme Christine de la FERTÉ, Mme Marie SENERS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME, Mme Pascale ROCHERON.

Absents excusés : M. Bernard DEBAIN (*pouvoir à M. Christian MAMY*), M. Gilles CURTI (*pouvoir à Mme Frédérique KIBLER*), M. Philippe LEQUAIN (*pouvoir à M. Patrick CONFETTI*), M. Frédéric BUONO (*pouvoir à M. Guy HEMET*), M. Christophe BOLLENGIER (*pouvoir à M. Olivier FRAUDEAU*), M. Alain NOURISSIER (*pouvoir à M. Thierry VOITELLIER*), M. Michel BANCAL (*pouvoir à M. François LAMBERT*), M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE (*pouvoir à Mme Magali ORDAS*), M. Erik LINQUIER, M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 28 septembre 2011

Date d'affichage de la convocation : 29 septembre 2011

Nombre de conseillers en exercice : 72

Nombre de membres présents : 61

N° de l'ordre du jour :

2011.10.10 : Conventions de partenariat artistique et pédagogique conclues par le Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles (CRR) avec le Saint-Glaire et la Royale Factory.

□ M. Patrick CONFETTI, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Conservatoire classé « à rayonnement régional » (CRR) par décret ministériel n°2006-1248 du 12 octobre 2006, le Conservatoire de Versailles - aujourd'hui géré par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc - répond aux missions générales de sensibilisation et de formation artistique des publics. Elles comprennent notamment le développement de partenariats pédagogiques et artistiques avec des structures de création et de diffusion locales.

La charte de l'enseignement artistique spécialisé de 2001 prévoit que les collectivités territoriales ont vocation à susciter et accueillir les « partenariats culturels nécessaires à l'exercice de leurs missions... », notamment « avec les institutions de formation, de création et de diffusion existant à proximité ». La loi de décentralisation du 13 août 2004 réaffirme les missions de diffusion et d'animation culturelle des établissements d'enseignement artistique.

Ainsi, le CRR renouvelle ou élabore chaque année de nouvelles collaborations avec des partenaires culturels locaux et régionaux, dans le but de proposer à ses élèves une formation complète, incluant des mises en situation professionnelle et de participer à la vie culturelle locale et régionale.

Les projets de collaboration sont conçus à partir des axes pédagogiques du Conservatoire et de la programmation artistique et pédagogique des structures associées.

Pour l'année 2011-2012, le partenariat avec le café restaurant le Saint-Claire (Versailles) est confirmé et une nouvelle collaboration s'instaure avec la Royale Factory, café concert récemment inauguré à Versailles. Les projets seront principalement portés par les élèves du département jazz du Conservatoire.

Compte tenu de la nature pédagogique des échanges et du calendrier de programmation des structures, les projets de collaboration sont définis au fur et à mesure de l'année scolaire.

Le contenu artistique et pédagogique ainsi que le montage budgétaire de chacun des projets font l'objet d'une validation hiérarchique en amont.

Les conditions de financement de chaque projet sont définies d'un commun accord entre les parties. Un apport équivalent, financier ou en nature, de chacun des partenaires est respecté. Ce financement est prévu dans le budget de fonctionnement du CRR (lignes budgétaires dédiées aux projets artistiques) et dans le volet prévu à cet effet dans le budget de la direction des ressources humaines.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *adopte les termes des conventions de partenariat pédagogique et artistique entre le Conservatoire à rayonnement régional de Versailles et le café restaurant le Saint-Claire d'une part et la Royale Factory d'autre part ;*
- 2) *autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer lesdites conventions ainsi que tous documents y afférents ;*
- 3) *dit que les dépenses sont inscrites au budget de Versailles Grand Parc.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 61

Suffrages exprimés : 69 (incluant les pouvoirs)

1 0 0 0

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
Par déléation,



Alain FAUVEAU
Directeur Général des Services

PREP 78
12.10.11